L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 23 JUILLET 1894

67ème Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 23 JUILLET 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an $12 00
Six mois 6 00
Trois mois 3 00
Un mois 1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an $3 00
Six mois 1 50
Quatre mois 1 00
Trois mois ..... 75.

LE SILENCE EST D'OR.

Il paraît que les directeurs des journaux anglais viennent de recevoir la circulaire suivante, signée par une centaine de membres de la Chambre des Communes :

"Nous avons constaté, à notre vif regret et avec une profonde tristesse, qu'une certaine partie de la presse anglaise marque une tendance fâcheuse à entrer dans une foule de détails inutiles dès qu'il s'agit d'affaires sensationnelles comportant l'immoralité, la brutalité et particulièrement les choses qui s'adressent aux instincts de libertinage chez les lecteurs. Nous visons surtout les affaires de divorce, de séduction et autres du même genre."

Voilà une circulaire fort sage. Que vont répondre les directeurs des journaux anglais? Mon Dieu, je vois ça d'ici. Les uns ne répondront rien; par déférence pour le Parlement, par crainte de l'émotion qu'a dû soulever sa démarche, ils se surveilleront durant un mois ou deux, puis laisseront tout doucement les choses reprendre leur train accoutumé. Les autres, tout en approuvant les termes de la circulaire et en s'inclinant bien bas devant l'intervention de la Chambre des Communes, lui feront respectueusement observer qu'ils ne sont pas les premiers coupables; c'est la faute du public qui se montre si friand de ces sortes de renseignements; ils sont bien obligés de contenter sa curiosité, de le servir à son goût.

C'est la raison ou, si vous préférez ce terme, c'est l'excuse qu'allèguent les journalistes, quand on leur adresse le reproche que viennent de formuler les membres de la Chambre des Communes.

—Prenez-vous-en au public, disent-ils.

L'excuse est elle aussi valable qu'ils ont l'air de le croire?

Il y a quelques mois, comme je venais d'entrer dans la rédaction du *Petit Journal*, je pris fort innocemment pour thème d'un de mes articles un procès qui venait de se dérouler à la police correctionnelle; c'était justement un de ces procès que visent la circulaire de ces messieurs des Communes. Quelques journaux en avaient donné le compte rendu avec un grand luxe de détails. Bien entendu que je ne m'étais pas amusé à le conter de nouveau; j'y avais puisé, ainsi que je fais toujours, la matière de quelques réflexions philosophiques, de quelques bons conseils de morale à donner.

Le lendemain l'article ne parut pas, et je reçus de mon rédacteur en chef une lettre où il me priait de passer chez lui.

—Ecoutez! me dit-il, voici votre manuscrit; nous ne pouvons l'insérer; nous nous sommes fait un *Petit Journal* une loi de ne jamais parler de ces sortes d'affaires.

—Pardon! répondis-je, je n'en ai point parlé, à vrai dire; elle n'a été pour moi qu'un prétexte à écrire un chapitre qui se pourrait lire dans la *Morale en action*.

—Oui, mais vous avez bien été obligé de mentionner le procès et l'aventure qui en faisait l'objet. Eh bien! ce procès pour nous n'existe pas; nous n'en avons pas soufflé mot, même à titre d'information ou de nouvelle. Voyez notre public: *Tribune*...

—Ma foi! je n'y avais pas pris garde. N'en parlons plus; c'est peut-être vous qui avez raison.

J'avoue que sur le premier moment le scrupule m'avait paru excessif. Il faut bien, si l'on veut défourner les lecteurs du vice, commencer par leur avouer que le vice existe et le caractériser de ses traits propres. Les prédicateurs eux-mêmes ne sont-ils pas forcés, quand ils tonnent contre les mauvaises mœurs, de dire ou de laisser entendre ce que peuvent être ces mauvaises mœurs? Tout ce que les mères de famille sont en droit d'attendre de leur prudence, c'est qu'elle le fassent en termes mesurés, en langage circonspect. Pourquoi, nous autres, moralistes laïques, ne nous laisserait-on pas la même latitude?

Et puis, comme je ramenais chez moi, tout en lisant mon habituelle lecture, un de mes amis qui m'avait vu écrire sur le sujet en question, me dit :

—Mais, mon cher, vous ne vous doutez pas de l'effet que produira votre article. Vous allez faire éclore des centaines de lettres anonymes. Vous allez recevoir des confidences de toutes sortes. Vous allez être le confident de toutes les turpitudes.

Ce fut comme un coup de massue. Je me voyais déjà submergé sous un déluge de missives, dont la lecture allait me prendre tout mon temps. Je me voyais déjà forcé de renoncer à mes travaux littéraires, à mes études, à mes lectures, à mes promenades, à mes plaisirs, à tout, pour me consacrer à ce nouveau métier de confesseur laïque.

Je me hâtai de rentrer chez moi, de jeter au feu mon article, et de me mettre à écrire une lettre à mon rédacteur en chef pour lui annoncer que je renonçais à lui donner désormais aucun article.

Le lendemain,